

REUNION PUBLIQUE RYTHMES SCOLAIRES – 24 / 06 / 2014

Présents :

Municipalité : Gilles Desbois, Annie Marchand, Evelyne Machillot, André Gilbert Alloin, Lydie Lory, Caroline Charles, Stéphane Brun.

Coordinateur des activités : Clément Dumont.

Enseignantes : Mesdames Gillet et Apoutou.

Familles : 19 familles présentes.

I - Introduction et rappels

Monsieur le Maire explique en préambule que sont concernés :

- 4 communes
- 5000 habitants
- 550 élèves

Les communes ont établi une charte et réalisé un sondage auprès des parents d'élèves. Les résultats de ce sondage ont aidé à prendre les décisions pour établir les bases des rythmes scolaires.

II – Explications / présentation

- ✓ TAP : temps d'activité périscolaire

Calendrier élémentaires

- Lundi et vendredi de 15h15 à 16h45

Calendrier maternelles

- Mardi et jeudi de 13h45 à 14h15
- Tous les jours de 16h15 à 16h45

- ✓ Ecole les mercredis matin
- ✓ Embauche d'un coordinateur, en contrat avec les 4 communes : Mr Dumont.

III – Intervenants / Activités / Opérationnel

- ✓ Mesdames Marchand et Machillot font le point sur le travail mené en amont :
 - 18 candidatures sur les 4 communes dans les domaines du sport, de la culture, de l'éveil, pour 15 intervenants retenus environ. Monsieur Dumont ajoute que des animateurs viendront sans doute s'ajouter au fur et à mesure des besoins et opportunités.
- ✓ Les horaires, jours et durées choisis sont différents d'une commune à une autre
- ✓ Les TAP sont prévus en « période ». Les périodes sont le laps de temps situés de vacances à vacances, soient 5 périodes dans l'année (10 TAP possibles en tout). Il est noté par le Maire que lorsqu'un enfant est inscrit pour une période, il se doit d'assister à l'ensemble des activités prévues.
- ✓ Les parents s'interrogent sur les PAI (projet d'accueil individualisé) lorsque ceci est nécessaire. M Dumont explique qu'un PAI sera prévu à chaque TAP. Madame Marchand précise qu'un frigo sera disponible dans chaque bâtiment concerné par les TAP (si le besoin existe pour, par exemple, disposer d'un médicament au frais).

- ✓ A ce sujet voici les locaux retenus :
 - La salle de motricité et la salle polyvalente de l'école
 - La petite salle de la salle polyvalente
 - La salle annexe de la Mairie
 - Le plateau de sports, l'agorospace, le parcours santé
- ✓ Madame Marchand précise que même s'ils peuvent, en cas de grande nécessité, être utilisés, les locaux de la cantine et de la garderie ne sont pas prévus en théorie.
- ✓ La fréquentation (élémentaires) prévue anticipée est de l'ordre de 80% pour les lundis et 60% les vendredis.
- ✓ Monsieur le Maire précise que les ratios du nombre d'enfants par intervenant est fixé au maximum (18 pour les plus de 6 ans et 14 pour les moins de 6 ans).
- ✓ **Pour 2014, il n'y aura aucun impact financier pour les parents d'élèves. Le coût pour la commune est important : 20 000,00 €**
- ✓ Monsieur Dumont précise que les matériels utilisés par les intervenants seront fournis par les intervenants eux-mêmes ou par les communes (matériels mutualisés dans ce cas).
- ✓ Les enfants seront regroupés en TAP par âge.

IV – Administratif / Nécessité

- ✓ Madame Marchand tient à remercier les parents qui ont activement participé aux groupes de travail sur les rythmes scolaires durant ces derniers mois.
- ✓ Monsieur Dumont précise :
 - Qu'une fiche sanitaire par enfant sera exigée
 - Qu'une attestation de responsabilité civile (école et TAP) sera exigée
 - Qu'un trombinoscope des intervenants sera réalisé pour faciliter la transition des élèves de l'école aux TAP
- ✓ **Il est important de se souvenir que la date butoir de réponse au questionnaire est fixée au 1^{er} juillet 2014.**
- ✓ Monsieur le Maire termine cette réunion publique en indiquant que des bilans réguliers ainsi qu'un bilan annuel seront établis. Egalement, une réflexion sera menée sur la communication en cours d'année. Il rappelle enfin que le maximum a été et sera fait pour mettre l'enfant, son épanouissement et sa sécurité au cœur de cette action municipale et qu'il s'agit d'un travail d'équipe qui intègre les instances municipales (et intervenants), les enseignants et bien sûr, les parents.